

**ABONNEMENTS**  
**LES ABONNEMENTS**  
 sont es 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
 et

**se paient d'avance.**

**LES DÉPARTEMENTS LIMITROPHE**  
 Trois mois..... 5 fr.  
 Six mois..... 9 fr.  
 Un an..... 16 fr.

**AUTRES DÉPARTEMENTS**  
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

**BUREAUX**

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

**INSERCTIONS**

**LES INSERCTIONS**

sont reçues au

Bureau du Journal

du Lot

et

se paient d'avance

Années... 25 e.

Réclames... 50 e.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

M. M. Lafitte et C<sup>e</sup>, place de la

Bourse 8, sont seuls chargés

à Paris de recevoir les annon-

ces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 14 Mai 1872.

Les événements politiques du moment sont remplis d'intérêt : Interpellation prochaine de M. Rouher sur les accusations de M. d'Audiffret-Pasquier ; procès du maréchal Bazaine ; déclaration républicaine bien intempestive du général Chanzy.

Notre Revue des journaux contient divers articles sur ces questions.

## Revue des Journaux

### Gazette de France.

M. Rouher vient de relever très hardiment le gant jeté à l'Empire par M. d'Audiffret-Pasquier, au nom de la commission des marchés.

M. Rouher a senti que l'Empire ne pouvait rester sous le coup de cette accusation écrasante. Il a dit qu'il eût voté avec l'Assemblée nationale s'il avait été à la séance, et il demande quelles mesures a prises le gouvernement à raison des faits dénoncés par la commission des marchés.

M. Rouher comprend qu'il faut poursuivre les vrais coupables et on doit lui savoir gré de mettre le gouvernement en demeure de donner sur ce point satisfaction à l'opinion publique, qui ne comprend pas, en effet, comment toutes les accusations passent par-dessus la tête de ceux que leur situation rendait directement responsables des actes de l'administration.

L'interpellation de M. Rouher est grave en ce sens qu'elle soulève forcément cette grande question de la responsabilité constitutionnelle que l'on n'a pas encore osé aborder :

Qui était responsable sous l'Empire ?

Qui était responsable sous le gouvernement du 4 septembre ?

### Liberté.

C'est M. Rouher, celui qu'on désignait naguère sous le nom de vice-empereur, qui se charge de seconder M. d'Audiffret-Pasquier dans son œuvre inquisitoriale.

Nous ne voulons plus de discours ; nous demandons, le public demande avec nous, des accusations nettement formulées, des preuves. Il faut que la justice informe, que les coupables soient jugés, condamnés suivant les lois.

Peu nous importe qui ils sont, quels sont les principes qu'ils représentent. Il nous suffit de savoir qu'ils ont manqué à leurs devoirs les plus sacrés, qu'ils ont tiré bénéfice des malheurs de la France, qu'ils ont rendu sa ruine encore plus complète, pour qu'ils méritent d'être voués au mépris public, aux rigueurs de la loi.

L'œuvre de la régénération commence, enfin ! continuons-la jusqu'au bout.

Que le calme et la modération président à ces lamentables et solennels débats ; que la presse entière mette de côté, pour un instant au moins, tout esprit de parti.

C'est la cause des honnêtes gens qui va se plaider devant les représentants de la nation. Il faut qu'elle sorte de ce débat éclatant, victorieuse, salubre pour notre avenir, par la condamnation infamante de tous les coupables, sans exception, à quelque parti qu'ils appartiennent.

### France.

Les hommes du 4 septembre ont essayé, à l'occasion du discours de M. d'Audiffret-Pasquier, de rejeter sur le gouvernement qu'ils ont renversé, la part de responsabilité qui leur incombe. C'était provoquer les anciens serviteurs de l'Empire à intervenir dans le débat.

On peut apprécier d'avance la gravité de la discussion qui se prépare. Jusqu'à présent, les hommes de l'Empire, qui constituent d'ailleurs une très-petite fraction parlementaire, ont gardé le silence dans l'Assemblée. Cette attitude passive avait écarté bien des orages. Leur rentrée dans la politique militante peut déterminer de nouvelles évolutions de partis. Cela est fâcheux ; mais puisqu'on n'a pas su écarter cette discussion malencontreuse, l'interpellation de M. Rouher, sur le terrain tout pratique où il s'est placé, aura du moins pour résultat de partager les responsabilités ; on saura ce qui, dans nos malheurs, doit être attribué à l'Empire et ce qui revient aux hommes du 4 septembre. Cette répartition faite et cette satisfaction donnée à la justice de l'opinion, nous espérons bien qu'on se hâtera de sortir de cette sphère agitée et pleine de récriminations, pour s'occuper uniquement, non plus de discuter les fautes et les imprévoyances, mais de les réparer et d'en empêcher le retour.

Quels que soient le dénouement du procès du maréchal Bazaine et l'enseignement qu'il léguera à l'avenir, ce sera, ne l'oublions pas, une page de notre histoire. Ne nous exposons pas à en faire un chapitre de honte.

Pour cela, tâchons avant tout de ne pas oublier que le renvoi d'un prévenu devant un tribunal en fait un accusé, c'est-à-dire un homme livré au bras de la justice, et, par cela même placé désormais en dehors du domaine ordinaire de la discussion publique.

Tant qu'il s'est agi d'appeler le grand jour d'un débat sur la capitulation de Metz et les circonstances qui l'ont accompagnée, il y avait là un texte naturel de polémique qui appartenait à tout le monde. La controverse et les affirmations contradictoires n'étaient pas seulement permises ; elles étaient de droit, puisqu'elles constituaient l'unique moyen d'éclairer la question. Aujourd'hui la situation est changée. L'instruction appartient au pouvoir judiciaire. Ceux qui se croient en mesure de lui apporter un contingent d'informations savent où s'adresser. Au dehors, le silence doit se faire, pour que la justice puisse accomplir son œuvre comme elle doit être accomplie.

C'est là un devoir sacré, dont on semble avoir perdu le sentiment dans certaines sphères où l'on abuse cependant outre mesure de la thèse du « respect pour tous les droits. » Le *Siècle*, le *Temps*, le *Journal des Débats* lui-même mettent de côté leurs scrupules d'autrefois et les ménagements qu'ils ont tant de fois réclamés envers les condamnés de toute classe, pour devancer, dans les épanchements de leur animosité, les débats du conseil de guerre.

### Presse.

En se mettant à la tête du centre gauche, le général Chanzy lui apporte une signification plus nette, plus accentuée et plus militante, qu'il a d'ailleurs déflorie dans son discours.

Le centre gauche devient un parti nouveau, qui, tout en admettant la République, la subordonne cependant à l'intérêt et à la volonté

du pays. Il entend la soutenir sans l'imposer. Il en répudie avec énergie les passions, les excès et les prétentions exclusives. Il la considère comme une sorte de caisse des dépôts et consignations, où la volonté nationale est à l'abri des surprises, des tentatives violentes. Il veut que la France s'appartienne, afin que plus tard elle puisse disposer d'elle-même.

Il est permis de dire que le corps d'armée dont le général Chanzy prend le commandement sera une force intermédiaire placée entre les partis opposés, pour prévenir leur choc et contenir leur ardeur. A lui seul, il ne peut pas emporter la place ; mais il peut empêcher qu'elle ne tombe au pouvoir de l'un ou l'autre des partis qui cherchent à s'en emparer. En d'autres termes, le centre gauche est impuissant pour fonder un gouvernement et même pour créer un ministère. Mais il dispose d'une force relative qui, si elle est bien employée, doit également peser sur la majorité et sur la minorité.

Dans la nouvelle situation qu'il vient de prendre, le général Chanzy enlève un atout à la majorité pour l'apporter dans le jeu de M. Thiers. S'il pouvait arriver qu'une crise fit surgir, d'un côté M. le duc d'Aumale, de l'autre M. Gambetta, tout prétendant qui chercherait à s'imposer rencontrerait contre lui l'appont du centre gauche et la résistance de son nouveau chef. C'est une sorte de bataillon carré dans lequel on place le drapeau de la volonté nationale et des institutions parlementaires, et qui doit faire face à tous les assauts.

A ce point de vue, la réorganisation du centre gauche et le programme de son nouveau président ont une portée qui n'échappera pas aux esprits attentifs et que de prochains incidents se chargeront peut-être de mettre en lumière.

### Patrie

Le centre gauche s'est assemblé à Versailles pour procéder à l'installation du général Chanzy, récemment nommé président de cette réunion. La plupart de ses membres y assistaient, au nombre de cent environ. Le général Chanzy, après avoir pris place au fauteuil de la présidence, a prononcé un discours.

M. le général Chanzy cherche le terrain sur lequel tous les conservateurs libéraux peuvent travailler en commun au salut et à la régénération du pays, et ce terrain lui paraît être « l'essai loyal et complet de la République. » Il répète encore, en terminant : « Notre réunion a pour but la réorganisation du pays par des institutions libérales et l'essai loyal de la République conservatrice, la constitution définitive à donner à la France étant réservée. »

Notre histoire ne date pas d'hier, et cette République dont nous parle le général, nous en avons plus d'une fois fait l'essai. Nous la reconnaissons parfaitement. C'est la République des Girondins, qui s'est noyée dans le sang des massacres de 1793 ; c'est la République de thermidor, qui s'est affaïssée dans l'anarchie et l'impuissance ; c'est la République du 24 février 1848, qui, après s'être compromise au 15 mai, recevait un coup mortel aux journées de juin de la même année. C'est encore, — si on veut ne pas se montrer trop difficile, — la République du 4 septembre 1870, qui aboutit à l'émeute du 31 octobre, à la journée du 22 janvier et à l'émeute du 18 mars !

Où, à toutes ces époques, on a voulu entreprendre ce qu'on appelle la réorganisation du pays par des institutions libérales ; à toutes ces époques on a voulu faire l'essai loyal de la République conservatrice ; on voit par des dates les conséquences qui se sont

immédiatement produites, on a la preuve par les faits des résultats que l'on a obtenus.

### Pays.

En lisant le discours de M. le général Chanzy, nous n'avons pu nous empêcher de penser à cet aveu que faisait un jour le maréchal Maurice de Saxe : « Je ne connais que l'art de la guerre, mais, parbleu ! je le connais bien. »

Nous craignons fort que M. le général Chanzy, qui jusqu'à cette heure n'a pas eu l'occasion de prouver qu'il était très-fort sur l'art de la guerre, ne soit sur le point de montrer au public qu'il connaît plusieurs arts différents, mais tous d'une façon insuffisante.

Nous ne sommes pas très partisans des empiètements de métier, et, comme la chanson qui voulait qu'on laissât les roses aux rosiers et les enfants à leurs mères, nous aimerions beaucoup que chacun ne cherchât le succès que dans sa propre carrière. — Un général ne s'entend guères plus à la politique qu'un poète, et la politique, depuis quelques années, a toujours été l'écueil où s'est venue briser la réputation de plusieurs hommes d'une incontestable valeur.

Si Victor Hugo, si Lamartine, eurent bien tort d'échanger la blanche tunique du poète pour la toge banale du tribun, s'ils préférèrent les fatales hauteurs du Capitole aux sommets fleuris de l'Hélicon, leur déplorable aventure fut du moins une grande leçon pour tous ceux qui ont l'imprudence de se lancer sur cette mer orageuse qui s'appelle la politique.

### Union.

D'après les nouvelles de Rome prises aux meilleures sources, nous savons que le cardinal Hohenlohe avait été bien véritablement nommé ambassadeur de l'empereur Guillaume auprès du Pape, et qu'il avait accepté cette charge. Ce cardinal s'était fait remarquer au Concile par une violente opposition ; son secrétaire avait été chassé de Rome à cause de ses inconvenantes correspondances. Quoique un Prussien n'eût rien à craindre à Rome le 20 septembre, le cardinal Hohenlohe, plus pressé de partir que de partager les douleurs du Pape, écrivit au cardinal Antonelli, dès le 21 septembre, pour lui demander la faveur de s'éloigner. Le secrétaire d'Etat se contenta d'écrire au crayon sur le dos de la demande : « Votre Eminence peut partir si sa conscience n'y fait point d'objection. » Et le cardinal Hohenlohe quitta Rome le 21 au soir sans avoir vu le Saint-Père et n'est plus revenu. Il n'est pas cardinal national, mais cardinal romain et sujet pontifical.

Le cardinal Antonelli a répondu au gouvernement prussien que le Pape ne pouvait pas permettre au cardinal Hohenlohe d'accepter cette charge, mais que Sa Sainteté serait heureuse de voir un ambassadeur prussien auprès d'Elle, et de régler les questions qui divisent les deux pouvoirs, « si toutefois M. de Bismarck a réellement l'intention de les régler. »

C'est ainsi que l'énergie de l'auguste vieillard du Vatican a fait échouer le plan perfidement médité par MM. de Bismarck et d'Arnim, d'accord avec le gouvernement italien. Il y avait au fond de cette trame l'espoir d'entraîner les autres puissances à ne se faire représenter désormais auprès du Saint-Siège que par des prêtres, afin de bien montrer au monde que la souveraineté temporelle du Pape a cessé d'exister. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la nomination de M. de Bourgoing a été fort désagréable aux conducteurs de la trame prussienne.



italienne. On la regarde comme une inspiration de « l'ultramontanisme français ».

Par-dessus les grands méfaits, les intrigues et les défaillances, la figure de Pie IX rayonne.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 12 mai.

Le général Chanzy a donné lecture hier à la commission des capitulations, d'une lettre du ministre de la guerre d'où il résulte que le conseil d'enquête n'a plus à examiner que les capitulations de Rocroy, Longwy et Péronne.

La position du général Cissey paraît assez ébranlée par suite de ses anciennes relations avec Bazaine et de son différend avec la commission des capitulations.

On a prononcé les noms des généraux Chanzy et Loyzel comme devant le remplacer au ministère de la guerre, dans le cas où il se retirerait.

La commission de la réorganisation de l'armée a repoussé hier la proposition du général Ducrot pour la création d'un comité de défense.

Il paraît certain qu'à la suite de son entrevue d'hier matin, avec M. Thiers, le marquis de Chasseloup-Laubat, rapporteur de la loi militaire, doit demander aujourd'hui ou lundi que cette loi soit mise à l'ordre du jour du 23 mai.

Le colonel Gaillard a déclaré à la commission chargée d'examiner la proposition d'amnistie qu'il ne reste plus actuellement que 8 à 900 prévenus à juger.

Plusieurs journaux racontent que le général Bourbaki est arrivé hier à Versailles et qu'il a été reçu à une heure par M. Thiers.

Ainsi que je vous l'ai déjà dit l'autre jour, il n'y a rien de vrai dans la nouvelle de la fusion des postes et des télégraphes, et de la retraite de Rampont, directeur général des postes.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 10 et 11 mai.

Le projet de loi sur la magistrature paraît sérieusement compromis.

Dans la séance du 10, on continuait la discussion de l'article 10, qui institue, dans chaque cour d'appel, une commission spéciale chargée d'exercer le droit de présentation aux places vacantes dans la magistrature inamovible, et qui règle la composition de cette commission.

avait déjà rejeté, au scrutin, un amendement de M. Goblet. La commission proposait d'adopter une troisième rédaction de son article 10, conforme à un amendement de M. Bérenger, qu'elle acceptait.

Dans la séance du 11, la première rédaction de ce même article 10 reprise par la commission, a été repoussée à deux voix de majorité.

M. Dufaure, ministre de la justice, a fait appel alors au zèle et au dévouement de la commission, en la priant de ne pas abandonner le projet. Il était absolument opposé à la présentation des candidats à la magistrature par une commission spéciale prise au sein des cours d'appel; mais il croit que le projet de loi contient de bonnes dispositions qu'il importe de maintenir.

INFORMATIONS

Si nous sommes bien informés, dit la Patrie, il va être procédé à une enquête dont le résultat ne peut qu'intéresser le public, si on le lui fait connaître.

Le correspondant parisien du Courrier de Bruxelles rapporte, dit l'Univers, une singulière conversation de M. Thiers avec un député de la droite.

Les conversations particulières révèlent souvent mieux les hommes que les écrits ou les discours publics.

M. Thiers recevait samedi soir. On a remarqué que, ne pouvant se lever de son fauteuil, il se contentait, d'un signe de tête pour saluer les dames.

Vous voyez, mon cher ami, lui disait-il, j'aime beaucoup les membres de la majorité.

Comment, M. le président, mais nous faisons tout ce que vous voulez! Vous l'avez vu à la séance des pétitions pour le Pape; nous nous sommes rangés à votre avis.

Oui, vous y êtes venus à la fin, mais vous y avez fait des façons. Le Pape lui-même n'est pas sage, il ne comprend pas toujours les choses.

Mais le Pape, M. le président, a parfaitement accepté le vote du 22 mars.

Oui, à la fin; mais au commencement il faisait des difficultés, il ne voulait pas entendre raison. Tenez, mon cher ami, Henri IV était un grand homme; il n'était d'aucun parti; il les ménageait tous; il n'a pas voulu froisser les huguenots en abjurant le protestantisme aussitôt après la mort d'Henri III.

L'interlocuteur, un peu étonné d'une telle admiration pour Henri IV, hasarda une objection: Mais, M. le président, la France ne jouissait pas encore du régime parlementaire.

Le régime parlementaire! reprit le président de la République, mais c'est le pire des gouvernements il ne pourra jamais arriver à un bon résultat.

Au moins, répliqua le député de la droite, avouons de plus qu'au temps d'Henri IV le suffrage universel.

Ah! mon cher ami, ne me parlez pas du suffrage universel: c'est une calamité! Il ne peut être bon que restreint à plusieurs degrés, et encore... Tenez, il y a un homme que j'admire aussi beaucoup:

c'est César. César, l'homme politique, s'est trouvé en face de Pompée, l'homme de guerre: il l'a conduit à Pharsale. C'est vraiment un grand homme!

Cette conversation est authentique; je vous en donne la primeur. Comprenez-vous M. Thiers, admirateur de Henri IV et de César, détracteur du régime parlementaire et du suffrage universel?

Fraternité bien ordonnée commence par soi-même.

Cette devise est évidemment celle des défenseurs de la Commune.

Voici ce que nous lisons dans le journal les Tablettes, de Rochefort:

« Le nouveau directeur du fort Boyard a fait une belle trouvaille. Au moment où allait s'effectuer la transfèrement à St-Martin-de-Ré d'un certain nombre de détenus dont la présence à Boyard était devenue dangereuse, M. Olivier a saisi sur Régère, l'un des condamnés de ce convoi, 2,400 francs en or et 180,000 francs (cent quatre-vingt mille francs) en bons du Trésor.

Cette somme était soigneusement cachée dans la doublure d'un de ses vêtements.

Qui est-ce qui disait donc que les communards étaient ennemis du capital? Pas pour leur compte personnel, en tous cas!

Voici les curieux états de service du maréchal Bazaine, qui n'a pas eu besoin de sortir d'une école spéciale pour arriver aux plus hautes dignités militaires.

- Engagé, le 28 mars 1831; Caporal, le 8 juillet, même année; Sergent-fourrier, le 13 janvier 1832; Sergent-major, le 4 novembre 1832; Sous-lieutenant, le 22 juillet 1833; Lieutenant, le 2 novembre 1833; Chevalier de la Légion d'honneur, le 22 septembre 1835; Capitaine, le 15 décembre 1837; Chef de bataillon, le 10 mars 1844; Officier de la Légion d'honneur, le 9 novembre 1845; Lieutenant-colonel, le 11 avril 1848; Colonel au 55<sup>e</sup> de ligne, le 4 juin 1850; Général de brigade, le 14 août 1854; Général de division; le 28 septembre 1855; Commandeur de la Légion d'honneur, le 16 août 1856; Commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique; Grand officier (bataille de Melegnano); grand croix (bataille de San-Lorenzo); Maréchal de France, le 5 septembre 1864.

Chronique locale

et méridionale.

Libération du territoire.

La commission pour la libération du territoire a décidé, il y a quelques jours, de ne pas limiter sa tâche à l'examen des diverses propositions qui lui ont été renvoyées, et des combinaisons nouvelles qui se produisent, soit dans l'Assemblée, soit en dehors de l'Assemblée.

Cette extension des travaux de la commission, combattue par MM. Pleuvé, Pagès Dupont et Lucet, a réuni une forte majorité. En conséquence, la séance d'aujourd'hui a été consacrée à la question de la forme de l'emprunt prochain, à sa nature et à ses conditions de remboursement.

Une émission pure et simple en rente 5 p. 100 conformément au dernier emprunt de deux milliards, a été demandée par M. Pagès Dupont et appuyée par M. de Raineville, comme présentant des chances de succès plus sérieuses qu'aucun autre mode d'appel au crédit.

M. Pagès Dupont a dit que la voie lui paraissait tracée par le succès de l'emprunt précédent, et qu'une innovation pourrait avoir de grands périls dans une matière aussi délicate, où le soupçon même d'un échec possible devait être scrupuleusement écarté.

M. Buffet, au contraire, donne la préférence à des obligations amortissables dans un délai à déterminer, pouvant varier de 15 à 30 ans. Il n'a aucune confiance dans l'amortissement, tel qu'il a fonctionné jusqu'ici, et il voudrait que l'emprunt fut absolument remboursable.

Suivant M. Lucet et M. Duclerc, il serait

possible de combiner le remboursement dans une période assez rapprochée, avec le type 5 p. 100 au lieu du type obligations.

Aucune résolution n'a été prise. Si le principe d'un emprunt amortissable est adopté, la commission aura à se prononcer entre un impôt sur le capital comme moyen d'amortissement, ou bien l'impôt sur le revenu, écarté jusqu'ici par l'Assemblée, ou bien encore toutes autres voies et moyens à rechercher.

(Paris-Journal.)

Chemin de fer d'Orléans. AVIS.

M. le Directeur du Chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public que le transport des phosphates de chaux, par chargement de 5,000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids, est fixé aux prix suivants:

Table with 2 columns: Route (De Cahors à Bordeaux-Bastide, Saint-Nazaire, De Saint-Antonin à Saint-Nazaire) and Price (10<sup>e</sup> 50, 20 50, 22).

Nous apprenons que M. Durand, inspecteur d'Académie à Cahons vient de prendre la résolution de se retirer, après 43 ans de services honorables dans l'Université.

M. Jost, capitaine au 123<sup>e</sup> est nommé chef de bataillon au 88<sup>e</sup> de ligne, en remplacement de M. Terrière mis en non activité.

M. Marty, capitaine hors cadres est nommé major au 88<sup>e</sup>, en remplacement de M. Escatlon, mis en non activité.

La cérémonie de la première communion, a eu lieu dimanche dernier, le 12 mai, au Lycée de Cahors.

Par décision de M. le ministre de la guerre, les personnes qui ont été décorées de la médaille militaire pour services rendus aux ambulances de la presse pendant la guerre, ne jouiront d'aucune pension.

Les lettres que nous recevons des divers points du département nous annoncent que les blés, dans toutes, les bonnes terres, ont une magnifique apparence.

Il est question de mettre prochainement en circulation une nouvelle monnaie de billon et bronze d'aluminium. Ce métal est d'une grande légèreté et ne change pas de couleur comme les autres gros sous dont il faut quelquefois débouffler les poches.

Ces monnaies sont déjà employées en Belgique, en Suisse et aux Etats-Unis d'Amérique où elles rendent de très grands services dans les petites transactions.

On lit dans le Messager de Toulouse:

Il paraît que notre conseil municipal a sollicité d'argent de reste.

Il vient de voter une somme de 500 fr. pour être consacrée à faire divertir les élèves des Ecoles laïques.

Un moment, nous avions cru que Toulouse verrait une réédition des soirées barodistes de Lyon. Heureusement qu'il n'en a rien été jusqu'ici du moins. Les maîtres d'école de la municipalité toulousaine se sont contentés de conduire leurs élèves au Cirque Crotrelly.

La bise souffle du Nord froide et piquante. Depuis quelques jours les matinées et les soirées sont d'une rigueur anormale et malgré l'avance considérable de la végétation, tout est encore craintif aujourd'hui. C'est en 1867, croyons-nous, que la dernière quinzaine de mai a vu de cimés par la gelée les vignobles du Languedoc. Espérons qu'après les années désastreuses que nous venons de subir, nous n'aurons pas à ajouter une infortune de plus aux trop nombreuses calamités qui sont depuis trop longtemps notre lot.

Le Journal de Toulouse rapporte que, jeudi, vers 5 heures, un individu, le nommé R.



âge de 33 ans, marbrier, a insulté et menacé un officier tranquillement assis devant le café de la Comédie en le traitant de Prussien, etc.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 4 Mai 1872.

Mathématiques élémentaires.

- Anglais: 1 Deloncle; 2 Combarieu.
Second. 1 Largeau; 2 Depeyre.
Troisième. 1 Delmas; 2 Rives.
Quatrième. 1 Dentraygues; 2 Icrés.
Cinquième. 1 Poujades; 2 Cavallié.
Sixième. 1 Castagné; 2 Peyrissac.
Septième. 1 Bertrand; 2 Nouvelles.
Huitième. 1 Valat; 2 Lagaspie.
Enseignement secondaire spécial.
Deuxième année. 1 Clary; 2 Brunelle.
Première année. 1 Constans J.-B.; 2 Maratuech.
Année préparatoire.
Histoire naturelle: 1 Bonnet; 2 Couture.
Classe préparatoire. — Première division.
Histoire et géographie: 1 Gayet; 2 Labie.
Deuxième division.
Histoire et géographie: 1 Castagné; 2 Carbonel.
Troisième division.
Histoire et géographie: 1 Gratacap; 2 Couret.
Le Proviseur, RICHARD.

Nous lisons dans le Messager de Toulouse:

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié le grand citoyen Jarrousseau, ex-artiste des théâtres de Toulouse et franc-tireur par occasion, lequel fit tant de bruit ici sous le gouvernement de la Démence nationale.

Il paraît que le citoyen Jarrousseau continue ses excentriques exploits à Marseille. Voici, en effet, ce que nous lisons dans le Sémaphore:

Des scènes tumultueuses ont troublé hier soir la représentation de clôture du théâtre Chave. On jouait un acte du Chiffonnier, de Félix Pyat, lorsque l'acteur principal, M. Jarrousseau, a été salué par une bordée de sifflets mêlée à quelques applaudissements.

Les cris ont redoublé. Mais alors M. Jarrousseau, perdant toute retenue, s'est jeté au milieu du parterre, distribuant des gifles et des coups de poings aux siffleurs avec une prodigalité qu'explique, mais que ne justifie pas sa force musculaire. Quand l'artiste a été las de frapper il est tranquillement remonté sur la scène où sa femme est venue en pleurant se jeter dans ses robustes bras.

Est-ce que les théâtres vont devenir maintenant des arènes à gifles.

Une propriété singulière dont jouit le bichromate de potasse et qu'il est bon que l'industrie sache et n'oublie pas, c'est d'insolubiliser la colle forte et les gélatines.

Il résulte de cette propriété que du papier, des étoffes de coton, de lin ou de soie, si mince, qu'ils soient, une fois enduits de cette colle rendue insoluble, sont rendus complètement imperméables.

Les Chinois, les Japonais fabriquent leurs parasols avec du papier; vous allez donc, grâce à la découverte de cette propriété du bichromate de potasse, pouvoir produire, nous, des parasols en papier bien plus imperméables, bien moins coûteux que nos parasols vulgaires qui, bon marché, ne valent rien, et chers, valent tout autant.

Pour insolubiliser la colle forte ou la gélatine, il suffit d'ajouter à l'eau, qui la tient en dissolution, une partie de bichromate de potasse pour cinquante parties de colle, au moment de s'en servir, et d'opérer en pleine lumière.

Il est bien évident que l'industrie du papier fera acte de sagesse et d'intelligence en essayant de bichromater la gélatine qui sert à coller le papier, tout au moins pour les papiers

spéciaux, tels que papier d'emballage pour remplacer le gondronnage, papier pour la fabrication des parapluies et pour une foule d'autres emplois qui se révéleront successivement.

Déjà cette propriété est utilisée pour la fabrication des boutons, des billes de billard, etc., en colle forte.

Des scènes de mutinerie et d'indiscipline graves se sont produites vendredi et samedi derniers, dans l'école des Arts-et-Métiers d'Aix de la part des élèves, à la suite de punitions infligées par un adjudant. Cet établissement important, que la ville a dû autrefois à l'influence de M. Thiers, sous le gouvernement de juillet, compte environ quatre cents élèves, la plupart boursiers de l'Etat ou de leurs départements d'origine.

Ce n'est pas la première fois que des actes de rébellion s'y sont produits, toujours motivés par les plus futiles prétextes. Dans ces circonstances, l'autorité s'est toujours montrée bienveillante, mais ferme. Les désordres qui ont éclaté vendredi semblaient avoir plus de gravité que par le passé. Les meubles, les réverbères, les vitres ont été brisés. On entendait les jeunes factieux, réunis dans leurs salles d'étude, chanter la Marseillaise et le Chant du Départ; les plus exaltés sont allés jusqu'à Ça ira. Cinq expulsions furent immédiatement ordonnées.

Prévenu de ces faits, le préfet, M. le comte de Kératry, est arrivé de Marseille et s'est rendu à l'école des Arts-et-Métiers, où se trouvaient déjà les autorités judiciaires. Il a fait demander aux élèves s'ils voulaient rentrer dans l'ordre. Ceux-ci ayant répondu négativement, il les a fait appeler individuellement, en commençant par les gradés de la première division. Sur onze de ces jeunes gens, un seul a refusé de se soumettre: il a été expulsé. A la deuxième division, deux élèves ont été emprisonnés. Dans la troisième, dix ont été renvoyés dans leurs familles. Samedi, à onze heures du soir, tout était rentré dans l'ordre. Le total des élèves renvoyés de l'école est de vingt et un. L'autorité a prévenu les parents et a pourvu au départ immédiat, sans séjour en ville, de ceux envers lesquels elle s'est trouvée dans la pénible nécessité de sévir. L'attitude prudente de l'administration intérieure de l'établissement saura conjurer le retour de ces scènes malheureuses, dont le moindre inconvénient est de briser l'avenir de plusieurs de ces jeunes gens, au grand chagrin de leurs familles. Dans tous les cas, chacun a compris au langage énergique du préfet, qu'on serait juste et bienveillant pour tous, mais inflexible pour ceux qui, oublieux de la sollicitude dont ils sont l'objet, voudraient de nouveau s'essayer à l'émeute et au mépris du principe d'autorité.

Chemin de fer d'Orléans.

SERVICE D'ÉTÉ.

DE CAHORS A LIBOS.

Table with columns: Station, Départ, Arrivée, and time intervals for various stations like Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Tonzac, Fumel, Monsempren-Libos.

CALENDRIER DU LOT. — MAI.

Table with columns: JOURS, FÊTES, FOIRES, listing days of the month and associated events like N. L., P. Q., P. L., D. Q.

Théâtre de Cahors

Direction de M. SAINT-MARTIN-LACLAVERIE

Mardi, 14 mai 1872,

Par extraordinaire, représentation au bénéfice de M. VAUCHEZ.

LE VOYAGE DE M. PERRICHON

Comédie en 4 actes.

LES RENDEZ-VOUS BOURGEOIS

Opéra comique.

Bureaux, à 7 h. 1/2. Rideau, à 8 h.

Dernières nouvelles

Paris, 12 mai.

Le maréchal Bazaine est allé hier à Versailles pour se constituer prisonnier; mais la maison de l'avenue de Picardie, qu'on lui destine, n'étant pas prête, il est rentré à Paris.

Paris, 12 mai, 8 h. 20 s.

Le premier conseil de guerre siégeant à Versailles jugera Bazaine.

On croit que le général Rivière sera chargé de l'instruction et sera nommé rapporteur.

Le général Pourcet remplira les fonctions de commissaire du gouvernement.

Bazaine n'a pas vu hier le général Cissey; il ne se constituera prisonnier que lorsque le décret de comparution sera promulgué.

Paris, 13 mai, 5 h. matin.

Les résultats de l'enquête sur les dommages occasionnés par les deux sièges de Paris, donnent un total de 77 millions d'indemnités à répartir.

M. Thiers a reçu, hier, les députés et des conseillers municipaux de Paris relativement aux 200 millions payés pour contribution de guerre par la ville de Paris.

La situation en Espagne.

Les nouvelles d'Espagne ne modifient en rien la situation que nous avons indiquée. La Biscaye est au pouvoir des carlistes, qui occupent la ligne ferrée entre Miranda et Bilbao. Les troupes prennent position de façon à renouveler avec cette province la manœuvre qui leur a réussi en Navarre.

Les troupes de Serrano s'échelonnent le long de la ligne ferrée qui relie la Navarre au chemin du Nord, tandis que de nouvelles forces envoyées de Castille vont attaquer les positions occupées par les carlistes de Miranda à Bilbao.

Les insurgés de Biscaye seront donc placés entre deux colonnes de troupes qui les isoleront des provinces limitrophes et qui en s'avancant l'une sur l'autre tenteront de refouler leurs adversaires vers la frontière française.

Eliot, généralissime des carlistes, est entré en Espagne; il prend le commandement des troupes qui doivent opérer contre Serrano.

On écrit de Vergara, 9 mai, au Soir:

Don Carlos a gagné les montagnes, après la rencontre d'Orisqueta.

Aujourd'hui, il est aux Amezcuaz, à la tête de 3,000 hommes.

La situation est très grave.

Le triomphe des carlistes est impossible, à mon avis; mais la lutte peut devenir longue, meurtrière et ruineuse.

Les carlistes sont maîtres de toute la Biscaye, Bilbao excepté.

Si Bilbao n'est pas tombé au pouvoir des insurgés, on le doit à l'arrivée de renforts et à l'esprit libéral de la population. La garnison de Bilbao est actuellement de 2,000 hommes.

En Guipuzcoa, les carlistes ont trois grosses bandes.

En même temps que cette note, notre correspondant nous envoie le texte de la proclamation adressée la veille par le député de la

province de Guipuzcoa à ses compatriotes. En voici la traduction:

Habitants du Guipuzcoa!

Aux armes! Mieux vaut mourir avec gloire que vivre dans l'ignominie.

Aux armes! habitants du Guipuzcoa, aux armes! Notre soulèvement est surabondamment justifié.

La religion, les fueros, l'honneur réclament des efforts héroïques et jamais, dans les occasions solennelles, le noble peuple basque n'y a manqué.

Habitants du Guipuzcoa!

Aux armes! tous aux armes! maintenant ou jamais! ou vaincre ou mourir!

Habitants du Guipuzcoa!

Notre député général est à son poste d'honneur. Après lui, rangez-vous sous l'étendard que nous levons bien haut et sur lequel nos ancêtres ont écrit avec le sang de leurs veines:

Vive la religion!

Vivent les fueros!

Vive l'Espagne!

Vive don Carlos!

Oyarzun, le 8 mai 1872.

Miguel de Donnonso.

Dernière heure.

Versailles, 13 mai, 5 h. soir.

L'Assemblée discute aujourd'hui le projet de loi portant approbation d'une convention de poste avec l'empire d'Allemagne. C'est avec une grande tristesse qu'on aborde un pareil débat, où doit être prononcé, à tout moment, le nom de notre implacable ennemi.

Attaquée par M. de Choiseul, la convention est admirablement défendue, au nom de la commission, par M. de Fourtou, député de la Dordogne, qui obtient un très-grand et très-légitime succès. M. de Fourtou prend, dès ce jour, une position exceptionnelle dans les questions d'affaires. Son triomphe est extrêmement à l'honneur de la droite et du centre-droit. C'est-là, en effet, que se trouvent les seuls hommes pratiques et sérieux. La gauche, si remuante pour faire des révolutions, est constamment muette quand il s'agit des intérêts matériels du pays. Elle ne peut parler des choses qu'elle ignore, et elle use amplement de cette incapacité profonde.

La convention sera votée incontestablement. Le gouvernement et la commission ont fait et obtenu tout ce qu'il était possible de faire et d'obtenir.

Bourse de Paris.

Paris, 14 Mai 1872, soir.

Table with columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and corresponding values 54,85, 78,50, 87,70.

AVIS

Le Journal du Lot, très-réputé et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

ILLUSTRATION UNIVERSELLE

N° 1823 — 4 Mai 1872

Texte: M. Tisserenc de Bort. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le comité des femmes de France. — Ernest Laugier. — Le meurtre de Miss Litters, nouvelle (fin). — Gazette du Palais. — Strasbourg: Démolition des fortifications et de la citadelle. — Les Théâtres. — La Nouvelle-Calédonie: d'Oubatche à Balade. — Revue littéraire: Les princes d'Orléans, par Charles Yriarte. — Echecs.

Gravures: M. Tisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce. — Une séance du Comité des femmes de France. — M. Ernest Laugier. — Espagne: Une bande de partisans carlistes dans la montagne d'Aitzgoni. — Strasbourg: Démolition d'une partie des fortifications de la ville; — démolition des fortifications de la citadelle. — Nouvelle-Calédonie (5 gravures). — Louis-Charles-Philippe-Raphaël, duc de Nemours; — Marguerite-Adélaïde-Marie d'Orléans, princesse Czartoriska. — Rébus.

Nota. — On est prié d'adresser désormais journaux, demandes d'abonnement et communications de toute nature rue de Verneuil, 22, nouveau siège de l'Illustration.



Annonces

**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE**  
**BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION**  
(ANONYME)

Capital : 5,000,000 francs  
Siège social : 57, rue Taitbout, Paris

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ :

Participation aux emprunts publics et émissions.  
Prêts et avances sur titres. (Mêmes numéros conservés).  
Paiement de tous coupons.  
Placement permanent d'obligations et arbitrages avec toutes valeurs.  
Achat et vente de toutes valeurs en Banque.  
Opération de Bourse au comptant et à terme (courtage officiel). Renseignements gratuits sur toutes valeurs françaises et étrangères.  
Le Président du Conseil d'administration,  
N. LEFEVRE-DURUÉLÉ, G. O. \*

**Crédit Foncier de France.**

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5%. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2% à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

L'ANGEVINE, Société anonyme, a été fondée pour la fabrication mécanique des fils de Caret qui entrent dans la texture de tous les cordages depuis la simple ficelle jusqu'au câble de marine ou de puits de mine. Les produits fabriqués au moyen des procédés mécaniques de la Société ont une telle supériorité sur les produits similaires que l'Angevaine voit sa clientèle augmenter dans des proportions considérables et qu'elle se trouve dans la nécessité d'augmenter son matériel.

Les Actions et les Obligations de la Société sont à la cote officielle de la Bourse. Les actions sont introuvables, les détenteurs actuels se garderaient bien de s'en désaisir. Les obligations sont recherchées entre 200 et 210 francs, elles monteront rapidement à des cours meilleurs que justifier la sécurité du placement. Au prix actuel c'est un rendement de 13 0/0. Le titre donne 25 fr. d'intérêt et est remboursable à 400 fr. en 20 années.

Au milieu de la faiblesse générale du Marché, les titres des Halles et Marchés de Naples, ont fait bonne contenance, le onzième coupon a été détaché sur les obligations, il n'est pas douteux qu'il soit regagné avant la fin de ce mois. Le public apprécie maintenant la bonne situation de l'entreprise et acquiert chaque jour plus de confiance dans son avenir.

Les actions ont monté dans une proportion assez sensible, mais avec lenteur et au fur et à mesure des achats du comptant. Ces titres verront dans un temps prochain des prix meilleurs, nous croyons pouvoir le dire avec certitude.

Les obligations rapportent 24 fr.; les actions 30 fr.; le prochain coupon de 15 fr. se détache le 30 courant. Ces deux valeurs représentent donc un placement des plus rémunérateurs.

La propriété et les droits des deux journaux officiels (grand officiel du matin et petit officiel du soir) tels qu'ils résultent de l'adjudication prononcée en 1868 au profit de M. Wittersheim représentant un capital de 2,200,000 francs effectivement déboursés par la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France et par six autres commanditaires.

C'est de cette propriété et de ces droits que M. Emile de Girardin s'est rendu acquéreur par traité conclu avec MM. Herpin, Bulteau, Dommarin, Erette, Lepère, Marinoni et Mercier.

**L'AUTOGRAPHE**

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'Autographe. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désirera d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

Le Temps annonce qu'il donne à tous ses abonnés nouveaux tout ce qui a paru du beau roman de Georges Sand: **Nanon**, dont il poursuit et va terminer la publication, et en même temps l'analyse complète (avec reproduction des principales dépositions) de l'enquête parlementaire sur les événements du 18

mars. — Bureaux : Faubourg Montmartre, 10.  
— Trois mois, 17 fr.

**LE TOUR DU MONDE**

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871 par la mise en vente de la livraison 560. — Le dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication, portera la date de, 1870-1871.

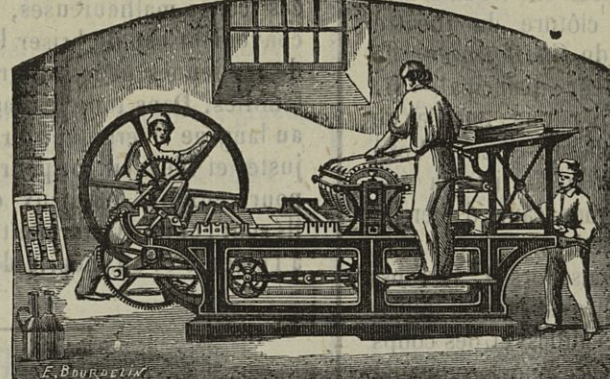
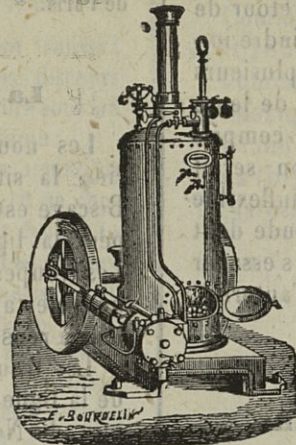
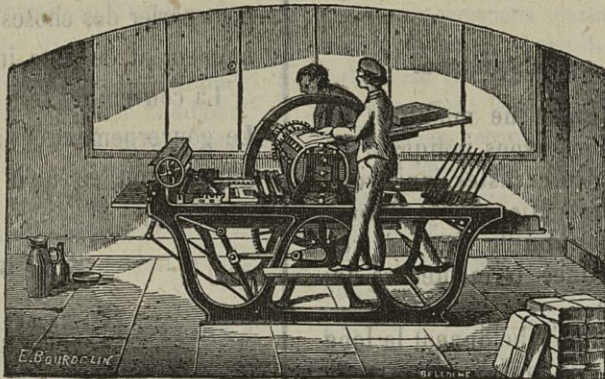
Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

AVIS

Nous prions instamment nos souscripteurs en retard, de vouloir bien acquitter le montant de leur abonnement en un bon de poste. Leur silence nous autoriserait à faire traite sur eux, dans la quinzaine, en leur faisant supporter les frais de recouvrement.

SPECIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE DE **A. LAYTOU & FILS**, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches  
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers  
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès  
etc. — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures  
Livres — Registres avec réglure en tous sens  
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats  
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

**LA QUESTION MILITAIRE EN 1871**

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in 8° de 112 pages. . . . . 1 fr.

**PHOTOCHROME RIMMEL**

Nouvelle Pommade rendant aux cheveux gris et à la barbe leur couleur primitive par l'action de la lumière, sans les dangers et inconvénients des Teintures immédiates ou progressives. Emploi très facile, effet certain, nuance parfaitement naturelle.  
Prix 5 fr., chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la France et de l'Étranger.  
Dépôt GÉNÉRAL A LA PARFUMERIE ANGLAISE DE  
**RIMMEL, 17, Boulevard des Italiens, PARIS.**

On demande des agents cantonniers pour représenter la Compagnie d'assurances contre l'incendie la *Sauvegarde*. — S'adresser à M. Hébrard, directeur-divisionnaire, à Cahors.

LE  
**CHOCOLAT-MENIER**  
SE VEND PARTOUT  
ON ÉVITERA  
LES CONTREFAÇONS  
EN EXIGEANT  
le véritable nom

**A VENDRE D'OCCASION**

**UN BEAU PHAËTON**

Roue à patte double, un Bréack neuf et autres voitures; Harnais neufs, fins et ordinaires; et d'occasions. Selles, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.  
S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.

GRAND SUCCÈS

**LA VELOUTINE**

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.